

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Délégation Départementale
du Lot et Garonne

Pôle Santé Publique et Environnementale

Destinataires

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE AGEN
MONSIEUR - CABINET FRECHET CHIODO

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux de piscines :

Unité de Gestion : PISCINE BALNEOTHERAPIE FRECHET CHIO

Prélèvement	00081591	Commune	AGEN
Unité de gestion	0209 PISCINE BALNEOTHERAPIE FRECHET CHIO	Prélevé le :	lundi 22 avril 2024 à 14h43
Installation	UDI 003336 PIS BALNEO FRECHET CHIODO	par :	DORIAN GARDES
Point de surveillance	0000001333 BASSIN BALNEOTHERAPIE	Type visite :	PI
Localisation exacte	TRANCHE D'EAU SUPERFICIELLE	Type d'eau :	Eau de piscine

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Acide isocyanurique	43 mg/L	<= 75		
Affichage des résultats sur le site	PRESENCE SANS			
Chlore combiné	0,97 mg(Cl ₂)/L	<= 0.6		Valeur hors limites
Chlore disponible	2,20 mg(Cl ₂)/L	de 2 à 5		
Chlore total	3,17 mg(Cl ₂)/L			
Fréquentation au moment du plv	N SANS OBJET			
pH	6,8 unité pH	de 6.9 à 7.7		Valeur hors limites
Prélèvement sous accréditation	O SANS OBJET			
Température de l'air	22 °C			
Température de l'eau	32 °C			
Transparence qualitative	Rien à signaler			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE HAUTE-GARONNE, LAUNAGUET 3101

Type de l'analyse : PICL

Code SISE de l'analyse : 00081644

Référence laboratoire : 24042201689001

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 UFC/mL		100	
Entérocoques	0 UFC/(100mL)	0		
Pseudomonas aëru ginosa	0 UFC/(100mL)	0		
Staphylocoques pathogènes	0 UFC/(100mL)	0		
MINERALISATION				
Chlorures	303 mg/L		250	Valeur hors références
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES				
Carbone organique total	6,8 mg(C)/L		5	Valeur hors références

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00081591)

L'eau du bassin n'est pas conforme aux exigences de qualité définies par la réglementation en vigueur

Signé à Agen le 3 mai 2024

Pour le Directeur,



ARHANCET FLORENCE